



Ressources Cerro de Pasco clôture une première tranche d'un financement par capitaux propres de 1,8 million \$, fournit une mise à jour sur le processus de demande de servitude foncière pour les résidus de Quiulacocho

NON DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS OU PAR LE BIAIS D'UN SERVICE DE TRANSMISSION AUX ÉTATS-UNIS.

MONTREAL, QUÉBEC, CANADA — (Le 20 novembre 2023) Ressources Cerro de Pasco Inc. (CSE : CDPR) (OTCPK : GPPRF) (FRA: N8HP) (« CDPR » ou la « Société ») annonce qu'elle a procédé à la clôture d'une première tranche du placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier, précédemment annoncé, pour un produit brut total de 1 772 000 \$ (le « Placement privé »).

CDPR confirme également qu'elle répond actuellement aux exigences finales relatives à une servitude légale de deux ans (« servitude »), donnant accès aux zones de surface correspondant à la concession El Metalurgista de CDPR et au projet de résidus Quiulacocho (« projet QT »). La servitude, qui permettra à la Société d'effectuer l'exploration de confirmation par l'intermédiaire d'un programme de forage sonique de 40 trous, doit être adoptée par résolution suprême en décembre 2023.

Procédure d'une servitude

La procédure de servitude a été entreprise par CDPR le 25 août 2022 sous l'autorité et en conformité des directives du Bureau général des mines (« DGM »), l'unité organique du ministère de l'Énergie et des Mines (« MINEM ») chargée de définir les normes techniques et d'émettre les avis relatifs aux permis et autorisations d'exploitation minière. Des audiences ont eu lieu entre CDPR et Activos Mineros SAC (« AMSAC »), telles que décrites ci-dessous, entité qui contrôlent les droits de surface sur l'ensemble de la zone du projet QT. Après avoir confirmé le rejet de AMSAC pour la servitude foncière volontaire, le DGM a approuvé le lancement d'un processus de servitude légale (ou « forcée »).

Le processus reconnaît que CDPR possède un droit irrévocable et indéfini d'exploration et d'exploitation de la concession El Metalurgista, qui couvre les résidus de Quiulacocho.

Approbations de la servitude

Les approbations ont été obtenues auprès de quatre ministères, notamment 1. Énergie et Mines, 2. Environnement, 3. Logement et Construction et 4. Agriculture. Le dossier complété, CDPR prévoyait que le DGM rédigerait un projet de résolution suprême accordant la servitude légale en août, pour signature par le ministre du MINEM et la présidente de la République en septembre 2023.

Délais

Toutefois, des retards ont été encourus en raison de deux appels distincts et consécutifs de AMSAC. Le premier a été examiné par le Conseil des mines indépendant et dûment résolu par le DGM. Le second, déposé le 19 septembre 2023 et portant également sur des questions formelles, est en cours de traitement et doit être évalué par le Conseil des mines le 30 novembre ; après quoi le Conseil devrait rendre une décision définitive en faveur de la servitude.

Calendrier

En raison des retards engendrés par les appels de AMSAC, la résolution suprême devrait maintenant être soumise pour signature en décembre.

Pendant la saison des pluies au Pérou, les pluies incessantes rendent le processus de forage difficile. Il est toutefois possible de forer sous la pluie, dans le respect total des exigences de sécurité et de qualité.

Une autre préoccupation porte sur les anomalies météorologiques prévues cette année, le phénomène Niño risquant d'entraîner des précipitations supérieures à la moyenne au cours de la saison des pluies. Conséquemment, CDPR prévoit réaliser des études géophysiques et tomographiques avant la fin de l'année et commencer le programme de forage QT dès que les conditions météorologiques le permettent.

Conformément au nouveau calendrier, CDPR prévoit achever le programme de forage de 40 trous et terminer la première phase du projet d'évaluation économique préliminaire au deuxième trimestre 2024 et commencer immédiatement la préparation d'un rapport sur les ressources minérales conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 ») pour les résidus Quiulacocha dans notre concession « El Metalurgista », prévue pour le début du troisième trimestre 2024.

Guy Goulet, chef de la direction de CDPR, « *Les appels de AMSAC sont évidemment hors de notre contrôle. Ce processus a été très long, mais les servitudes forcées sont rares et ne se sont produites que cinq fois dans le passé. Nous respectons les formalités du pays et nous reconnaissons la*

diligence des autorités qui ne cessent de nous aider à trouver un moyen de sortir de l'impasse et d'aller de l'avant. La servitude ouvrira la voie à un développement rapide du projet QT. Il s'agit d'un projet pleinement soutenu par la communauté locale et d'une importance cruciale pour Cerro de Pasco. Il est porteur d'innovation, d'avantages pour la santé et l'environnement, et d'un renouveau indispensable pour l'économie locale. Je suis convaincu que nous atteindrons l'objectif de forer la totalité des ressources de QT et que nous obtiendrons les permis nécessaires pour commencer la production dans un délai raisonnable. »

Conditions de la servitude

CDPR versera à AMSAC environ 1 million USD (3,7 millions de soles) pour la servitude et sera autorisée à accéder et à réaliser des forages à l'intérieur de sa propre concession sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans, ce qui lui permettra d'accéder aux zones de surface correspondant à la concession El Metalurgista de CDPR et au projet QT. La servitude permettra à la Société d'effectuer une exploration de confirmation par le biais d'un programme de forage sonique de 40 trous.

Private Placement

Aux termes de la première tranche du Placement privé, la Société a émis 17 720 000 d'unités (les « Unités ») au prix de 0,10 \$ l'Unité. Chaque Unité est composée d'une action ordinaire de la Société (une « Action ordinaire ») et d'un demi bon de souscription (un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription entier permet à son détenteur d'acheter une unité supplémentaire (chacune une « Unité de bon de souscription ») au prix de 0,15 \$ par Unité de bon de souscription jusqu'à la date la plus rapprochée de celle qui tombe 24 mois après la date d'émission et, le cas échéant, la Date d'expiration accélérée (telle que définie ci-après) (la « Date d'expiration »). Chaque Unité de bons de souscription sera composée (i) d'une Action ordinaire supplémentaire et (ii) d'un bon de souscription d'Action ordinaire supplémentaire (les « Bons de souscription sous-jacents »). Chaque Bon de souscription sous-jacent permettra à son détenteur de souscrire une Action ordinaire supplémentaire (les « Actions sous-jacentes ») au prix de 0,25 \$ par Action sous-jacente jusqu'à la Date d'expiration.

Dans l'éventualité où, au cours de la période de 24 mois suivant la date de clôture du placement, le cours moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires excède 0,60 \$ par Action ordinaire pour toute période de 20 jours de bourse consécutifs, la Société pourra, à son gré, après cette période de 20 jours, accélérer la date d'expiration des Bons de souscription en remettant un avis aux détenteurs inscrits (un « Avis d'accélération ») et en publiant un communiqué de presse (un « Communiqué d'accélération des bons de souscription ») et, dans un tel cas, la date d'expiration des bons de souscription et des bons de souscription sous-jacents sera réputée être à 17 h (heure de Montréal) le 30e jour suivant la plus tardive des dates suivantes : (i) la date à

laquelle l'Avis d'accélération est envoyé aux porteurs de Bons de souscription et (ii) la date d'émission du Communiqué d'accélération des bons de souscription (la « Date d'expiration accélérée »).

Dans le cadre du Placement privé, la Société a versé des honoraires d'intermédiation au montant de 10 400 \$ et émis 104 000 bons de souscription à certains tiers sans lien de dépendance.

La Société à l'intention d'utiliser le produit net du Placement privé pour le développement des résidus miniers Quiulacocha et pour son fonds de roulement.

Tous les titres émis dans le cadre du Placement privé sont assujettis à une période de rétention en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, laquelle expirera quatre mois et un jour après leur date d'émission.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 des États-Unis, telle que modifiée (la « Loi de 1933 »), ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (telle que définie dans le Règlement S de la Loi de 1933) ou pour son compte ou à son profit, à moins d'être enregistrés en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables ou qu'une dispense d'enregistrement soit disponible.

Programme d'exploration

Le programme comprendra des études géophysiques, des essais en laboratoire, des essais minéralogiques, une estimation des ressources et une évaluation économique, en collaboration avec Glencore International AG et Volcan Compania Minera (voir le communiqué de presse en date du 21 mars 2023), avec pour objectif le dépôt d'un rapport technique conforme au Règlement 43-101.

Activos Mineros SAC (« AMSAC »)

Activos Mineros SAC (« AMSAC ») est une entité publique créée en 2006, mandatée à l'origine pour procéder à la fermeture et à l'assainissement des responsabilités environnementales de l'État découlant principalement de la privatisation de Centromin, l'entreprise minière publique, en 1994.

Le Dépôt de Résidus de Quiulacocha

Le dépôt de résidus de Quiulacocha (4 300 m d'altitude) couvre environ 115 hectares de résidus déposés dans l'installation de stockage de résidus (TSF) de Quiulacocha entre le début des années 1920 jusqu'en 1992. Les résidus stockés dans le TSF, composés de résidus de traitement, proviennent de la mine à ciel ouvert et souterraine de Cerro de Pasco. La principale période de dépôt de résidus à Quiulacocha a eu lieu après 1943, lorsque l'usine Paragsha a été mise en service, traitant d'abord le minerai de Cu, puis le minerai de Zn-Pb-Ag. Selon les archives historiques, la mine Cerro de Pasco a traité environ 58,3 Mt de minerai de Zn-Pb-Ag entre 1952 et 1992 à partir de la mine à ciel ouvert et des travaux souterrains, avec des teneurs historiques moyennes de 8,6 % Zn, 3,3 % Pb et 98 g/t Ag.

La plus récente estimation des ressources minérales historiques des résidus de Quiulacocha, réalisée par BO Consulting en 2012, faisait état de 2,9 Mt à 1,43 % Zn, 0,79 % Pb, 43,1 g/t Ag et 0,04 % Cu. Cette estimation était basée sur un programme d'échantillonnage à la tarière de surface à faible profondeur qui, selon les estimations, ne représentait que 4 % des tonnes prévues du gisement.

Cette estimation historique est détaillée et discutée dans le rapport technique intitulé « *The Excelsior Mineral Pile (EMP) and Quiulacocha Tailings (QT) associated with the Cerro de Pasco Mine, Cerro de Pasco District, Altiplano Region, North-Central Peru* » qui a été déposé le 26 juillet 2018. Cette estimation est traitée comme de l'information historique et n'a pas été vérifiée pour une évaluation économique par la Société. Elle est considérée comme des ressources minérales historiques et ne fait référence à aucune catégorie des sections 1.2 et 1.3 du Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, tels que les ressources minérales ou les réserves minérales telles qu'elles sont énoncées dans les normes de définition 2010 de l'ICM sur les ressources minérales et les réserves minérales. Une personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101) n'a pas effectué de travail suffisant pour classer l'estimation historique comme ressources minérales ou réserves minérales actuelles. L'explication réside dans l'incapacité de la personne qualifiée à vérifier complètement les données acquises par les différentes campagnes de forage historiques et autres travaux d'échantillonnage. Des forages supplémentaires seraient nécessaires pour mettre à niveau ou vérifier les ressources historiques. Cependant, la personne qualifiée a lu les documents relatifs à l'évaluation historique des ressources minérales et estime qu'ils doivent être mis à jour pour être pleinement conformes au Règlement 43-101 ou CIM.

Contexte

CDPR est le titulaire de la concession située au Pérou appelée « El Metalurgista » (« la concession »), qui lui confère le droit d'explorer et d'exploiter les résidus de Quiulacocha situés

dans la zone qui lui a été attribuée. Le caractère exécutoire de ces droits a été officiellement confirmé par le Bureau général des mines du ministère péruvien de l'énergie et des mines.

CDPR a obtenu la plupart des certifications et autorisations nécessaires pour commencer les activités d'exploration dans la concession, y compris une certification environnementale (« DIA ») et un accord avec la communauté de Quiulacocha prévoyant certains droits de surface. La société s'engage pleinement à appliquer les normes les plus élevées en matière de relations avec les communautés et approuve les lignes directrices établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans sa norme 26000:2010 qui définit la responsabilité sociale des entreprises.

Information technique

M. Jorge Lozano, MMSAQP et chef des opérations de CDPR, a examiné et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans ce communiqué de presse. M. Lozano est une personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Ressources Cerro de Pasco

Ressources Cerro de Pasco inc. est une société d'exploitation minière et de gestion des ressources qui possède une connaissance inégalée de la dotation minérale dans et autour de la ville de Cerro de Pasco. Dans un premier temps, la Société va déverrouiller la durée de vie de la mine et étendre les zones de concession dans son exploitation minière Santander, en appliquant les normes les plus élevées en matière de sécurité, d'environnement, de gouvernance et sur le plan social. La croissance de la Société est principalement axée sur le développement de la concession minière El Metalurgista, l'une des plus grandes ressources minéralisées de surface au monde, en appliquant les dernières techniques et solutions innovantes pour traiter les résidus, extraire les métaux et convertir les déchets restants en hydrogène vert et en produits dérivés.

Renseignements

Ressources Cerro de Pasco Inc.

Guy Goulet, chef de la direction

Tél. : 514-294-7000

Courriel : ggoulet@pascoresources.com

Énoncés prospectifs et exclusion de responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer une « information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme « pro forma », « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait »,

« pourra », « budget », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention », « anticipe », « croit », ou des variations de ces mots ou phrases, y compris les variations négatives, qui font référence à certaines mesures, certains événements ou certains résultats qui peuvent être prises, se produire ou être réalisés. De tels énoncés prospectifs, qui concernent notamment l'utilisation que la Société prévoit faire du produit anticipé du Placement privé, l'obtention d'une décision définitive en faveur de la servitude, les termes de cette servitude et le moment anticipé de son obtention, l'échéancier projeté du programme d'exploration décrit au présent communiqué, le commencement de la première phase de l'évaluation économique préliminaire de QT et de la préparation d'un rapport technique conforme au Règlement 43-101, comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. De tels facteurs comprennent, entre autres, les risques liés à l'exploration, à la mise en valeur et aux activités minières ; l'incidence d'événements macroéconomiques ; et tout effet défavorable important sur les activités, les propriétés et les actifs de la Société ainsi que les hypothèses et facteurs de risque pertinents énoncés dans les documents publics de CDPR, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les énoncés prospectifs ni les informations prospectives inclus aux présentes, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.